

Oil près de Norman Wells. Il y a les puits de gaz de Pointed Mountain. Il y a d'autres mines près de la région du grand lac de l'Ours. Nous avons toutes sortes de ressources naturelles, renouvelables ou pas. Il y a la pêche et la fourrure. Nos gens paient des impôts; certains paient l'impôt sur les sociétés. Je suis tout à fait convaincu que nous pouvons être indépendants.

● (1740)

Je ne pense pas que l'on puisse fixer un prix à la démocratie et dire qu'on ne peut pas profiter de la démocratie si l'on n'a pas l'argent pour payer. La démocratie est, à mon sens, un droit humain fondamental dont jouissent la plupart des Canadiens. Je ne vois pas pourquoi l'on tolérerait un gouvernement de style colonial dans le Nord. Après tout, le Nord est une des régions les plus importantes du Canada. Il faudra prendre bien des décisions importantes à propos du Nord et il faudra que ces décisions émanent surtout des habitants du Nord.

Je ne dis pas qu'il faut établir dans le Nord la réplique d'un gouvernement provincial. On a déjà soulevé ce point et il devrait faire l'objet d'un débat. Il faudrait examiner la question du Nord dans son contexte et ce sont les habitants du Nord, dont il faut respecter les désirs, qui devraient la trancher.

Je ne retiendrai pas l'attention de la Chambre plus longtemps. Il s'agit d'une motion importante et je ne veux pas la faire échouer. Je propose que nous nous prononcions sur cette motion. Je termine mes remarques en espérant que cette motion extrêmement importante sera immédiatement mise aux voix.

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de pouvoir prendre la parole sur la motion actuellement à l'étude. En effet, la motion présentée initialement en 1974 par le député du Yukon (M. Nielsen) présente, selon moi, un intérêt particulier, car elle porte sur une question assez longuement débattue pendant un certain nombre d'années dans le Nord et à la Chambre.

En relisant les débats du 3 février 1975, au moment où le député présentait cette motion demandant l'application des principes d'un gouvernement constitutionnel et démocratique dans les deux territoires, j'ai remarqué que le député faisait allusion à certaines discussions qui avaient eu lieu antérieurement au cours des délibérations du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien tenues à Whitehorse. Le député du Yukon a cité notamment le député de Sherbrooke (M. Pelletier). Si je le signale, c'est que cela se rattache aux propos du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) il y a quelques instants.

Je le répète, le député du Yukon citait les paroles du député de Sherbrooke, qui s'était montré favorable aux aspirations des habitants des territoires. Le député a ensuite rappelé à la Chambre qu'une motion du comité permanent réclamant une réforme du gouvernement territorial ainsi que des modifications appropriées à la loi sur le Yukon avait été adoptée à l'unanimité.

M. Nielsen: Par le comité.

Territoires

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je ne vois aucune contradiction dans les propos du député du Yukon. Il a essayé de présenter une certaine question comme si elle constituait une différence d'opinions entre les députés libéraux et le gouvernement.

A mon avis, la motion du député insiste pour que le gouvernement fédéral s'engage à une politique qui est déjà en cours d'exécution depuis quelques années.

M. Nielsen: Balivernes!

M. Guay (Saint-Boniface): A mon sens, le fait que la motion du comité permanent a été adoptée à l'unanimité confirme que la politique actuelle du gouvernement a rallié l'appui de tous les partis. Pourtant, nous avons beau tous nous rallier au principe de l'évolution constitutionnelle pour les deux territoires, nous pouvons différer sur les moyens d'atteindre cet objectif.

Alors que le député du Yukon semble favoriser, du moins en théorie, une solution plutôt «expéditive» qui amènerait un changement brusque, pour ne pas dire une rupture dans l'évolution actuelle, le gouvernement, lui, a opté pour une approche évolutive de la question afin d'éviter les inconvénients inévitables qu'entraîne un changement trop rapide. J'en dirai davantage sur ce sujet si le temps me le permet.

Pour l'instant, j'aimerais parler surtout de ce qu'a fait le gouvernement ces dernières années pour l'évolution institutionnelle du gouvernement des territoires. J'ai dit, il y a quelques instants, que le gouvernement avait adopté une solution progressive. Il a été accusé de colonialisme et de paternalisme par certains théoriciens qui rêvent de grands principes, mais oublient les questions pratiques, par exemple, les besoins essentiels d'une population. Il faut y penser. Mais il est faux de dire que la solution progressive que nous avons adoptée équivaut au maintien du statut quo. Il est injuste de dire que la situation n'a pas changé du tout depuis dix ans.

Je rappelle à mes collègues à la Chambre qu'il y a à peine dix ans, les territoires du Nord-Ouest n'étaient dotés d'aucun gouvernement territorial.

M. Firth: Il n'y a encore aucun gouvernement satisfaisant.

M. Guay (Saint-Boniface): A cette époque, le commissaire remplissait ses fonctions à Ottawa, secondé par une poignée de fonctionnaires. Il n'a été muté à Yellowknife qu'en 1967, quand le gouvernement a donné suite à la recommandation de la Commission Carrothers dont, soit dit en passant, la plupart des recommandations ont été appliquées en 1970.

M. Nielsen: Qui a écrit cela?

M. Guay (Saint-Boniface): Le député demande qui a écrit cela. Je l'ai écrit depuis que le député a parlé. Il est facile de suivre le député, car il a tendance à se répéter. Il est également juste de rétablir les faits, afin que les Canadiens sachent ce que le gouvernement a fait et entend faire, au lieu de tenter d'apporter des changements radicaux qui ne seraient pas à l'avantage des commettants du député.